

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2014

Le jeudi 3 juillet 2014 à **20H00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie de Les Touches, sous la présidence de M. Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : F.GREGOIRE, J.TESTARD, G.HAMET, P.DROUET, S.BOMME, M.BARON, M.BONIC, F.BOUCAULT, C.DELARUE, A.DOURNEAU, B.VEYRAND, F.DAUFFY, D.BORIE, M.MACE, S.LEBACLE, J-P.LEFEUVRE

Absents et excusés : L. GUILLEMINE, M.LASQUELLEC, C.BAUDOUIN,

Ayant donné procuration : L. GUILLEMINE (pouvoir à G.HAMET), M.LASQUELLEC (pouvoir à M.BARON), C.BAUDOUIN (pouvoir à D.BORIE)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : C. DELARUE

Date de convocation : 26 juin 2014

Date d'affichage : 26 juin 2014.

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

* * *

OBJET : Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2014.

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 – Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 12 juin 2014 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*- **Approuve à l'unanimité**, le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2014.*

Modification de l'ordre du jour.

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- CONSTRUCTION DE VESTIAIRES FOOT – Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*- **A l'unanimité**, le Conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.*

OBJET : CCEG – Mise en Place d'un service commun « Conseil en Energie Partagé »

Vote : Pour : 19- Contre : 0 – Abstentions : 0

Monsieur J.TESTARD, Vice-Président à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, rappelle au Conseil municipal qu'au travers de son Plan Climat Energie Territorial, la CCEG a souhaité engager une politique en faveur de la maîtrise énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, un Conseil en énergie partagé (CEP) a été proposé aux communes membres.

Ce Conseil permet de partager entre plusieurs communes, les compétences d'un conseiller qui apportera son expertise dans toutes les démarches touchant à la gestion des consommations d'eau ou d'énergie.

La commune des Touches ainsi que les communes de Casson, Grandchamps des Fontaines, Héric, Sucé sur Erdre et Vigneux de Bretagne, se sont positionnées pour la mise en œuvre sur trois ans de ce service commun.

Afin de formaliser le CEP, la CCEG et la commune des Touches doivent conclure une convention de mise en place du service commun « Conseil en Energie Partagé » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Quatre actions principales effectuées par le CEP :
 - bilan énergétique du patrimoine et proposition visant à réduire la consommation énergétique
 - suivi et accompagnement (analyse des factures, ...)
 - animations et formations sur la maîtrise des dépenses énergétiques (à destination des élus et techniciens)
 - assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets de construction ou rénovation (projet de Mairie par exemple)
- L'agent sera recruté par la CCEG et mis à disposition de la commune 8 jours sur trois ans.
- Le financement du CEP sera assuré notamment par des subventions de l'ADEME et du FEADER
- Le coût total du CEP pour la commune des Touches est fixé à 283€.

Après en avoir présenté le texte, Monsieur J.TESTARD propose au Conseil municipal d'approuver la Convention de mise en place d'un service commun « Conseil en Energie Partagé » entre la CCEG et la commune des Touches.

Ce service est le 1^{er} pas engagé vers la mutualisation des services entre la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et les communes membres.

Il propose de désigner Mme L.GUILLEMINE, élu référent et M. Daniel DURAND, technicien référent des TOUCHES pour le suivi de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé » entre la CCEG et la commune des TOUCHES
- **Valide** les termes de la convention relative à ce service
- **Propose** Mme L.GUILLEMINE et M. Daniel DURAND en tant qu'élu et technicien référents du CEP
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **Précise** que les crédits relatifs à ce service commun seront prévus au budget 2014.

OBJET : CCEG - Rapport d'activité - Année 2013

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur TESTARD, Vice-Président à la CCEG, présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes.

Les points suivants ont fait l'objet de remarques particulières :

- Gestion des déchets : Le tri des déchets fonctionne mieux depuis la mise en place de la redevance incitative. Il demeure toujours quelques incompréhensions sur la facturation du service. Lorsque des sacs jaunes sont refusés par Véolia pour mauvais tri, les usagers sont alertés et doivent récupérer leurs sacs pour procéder à un nouveau tri. A défaut, la CCEG récupère les sacs pour un traitement normal des déchets.
- ZA de La Pancarte 2 : Un accord est en cours entre Mc Donald's et les porteurs du projet. Plusieurs enseignes devraient être implantées dans la zone avec possibilité d'une réalisation des travaux dès 2015 (projet réalisé en 1 ou 2 phases).
- ZAC de La Belle : 13 lots ont été commercialisés à 17€/m². A ce jour, 2 entreprises sont implantées et une troisième devrait prochainement s'installer.
- Actions en faveur de l'emploi : La Communauté de Communes Erdre et Gesvres met en place diverses actions en faveur de l'emploi, et notamment un bourse à l'alternance en avril/mai de chaque année, qui permet aux jeunes de rechercher une société pour leur contrat d'apprentissage.

- Finances de l'intercommunalité : Le désengagement de l'Etat et le développement des compétences intercommunales peuvent susciter des interrogations quant à une éventuelle augmentation des impôts. Il faut rester vigilant sur ce point.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend** acte de la présentation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

OBJET : VESTIAIRES FOOT –

**Demandes de subventions : FFF (Fédération Française de Football)
Réserve Parlementaire
Fonds de concours CCEG**

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

M. J. TESTARD, Adjoint aux finances, rappelle le projet de construction sur la commune d'un ensemble de vestiaires foot pour l'automne 2015.

Le projet consiste en la création de vestiaires répondant aux critères de la fédération française de football ainsi qu'un espace de réunion/convivialité.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet OXA ARCHITECTURE (44 VALLET) qui a estimé le coût des travaux à 390 500 € HT (TVA à 20%).

Le coût total de l'opération est estimé à 440 000 € HT (y compris la maîtrise d'œuvre, coordination SPS, étude de sol,).

M. Joseph TESTARD explique que ce projet peut être éligible à diverses subventions :

- FFF (Fédération Française de football) – Fonds d'Aide au Football Amateur
- Réserve parlementaire
- Fonds de concours CCEG

Le plan de financement du projet s'établit comme suit à ce jour :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)	
- Acquisition de terrain	0 €	- FFF	50 000 €
- Travaux et mobilier	390 500 €	- Réserve Parlementaire	50 000 €
- Maîtrise d'œuvre	28 000 €	- Fonds de concours CCEG	13 879 €
- Etudes diverses (étude de sol, coordination SPS, ...)	8 000 €		
- Divers (3%)	13 500 €		
TOTAL HT	440 000 €	TOTAL Aides sollicitées	113 879 €
TVA	88 000 €	FCTVA (15.761%)	83 218 €
		Autofinancement	325 903 €
TOTAL TTC	528 000 €	TOTAL	528 000 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur J. TESTARD propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Arrête** le projet de construction d'un ensemble de vestiaires foot
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre:
 - du Fonds d'aide au football amateur auprès de la FFF
 - de la Réserve Parlementaire
 - du fonds de concours CCEG
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes.

INFORMATIONS DIVERSES

- Communauté de Communes Erdre et Gesvres – Code d'accès au SIG (Système d'information géographique) :

Chaque conseiller est destinataire d'un code d'accès au SIG, permettant d'obtenir diverses informations sur la commune.

- Annulation de la fête de la musique :

La fête de la musique ayant été annulée en raison du temps, la subvention exceptionnelle votée en mai 2014 ne sera pas versée (le versement étant conditionné à la fourniture des factures)

- Projet éolien Nord :

Le projet est actuellement suspendu et devrait connaître 7 à 8 mois de retard (mise en fonctionnement prévue en juin 2015)

Clôture de la séance à 22h45

Baron M.

Baudouin C.

Bomme S.

Bonic M.

Excusée

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Excusée

Hamet G.

Lasquelles M.

Lebacle S.

Lefevre J-P.

Excusée

Macé M.

Testard J.

Veyrand B.